

## SEANCE DU 31 OCTOBRE 2014

Date de la convocation : 27.10.2014

L'an deux mille quatorze et le vendredi trente-un octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Josette CRUVELLIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : Mmes et Mrs. CRUVELLIER Josette, CHAPPELLIER Laurent, LENNE Grégory, ABBO Alain, MONTFORT Christiane, BRES Pascal, LAURONT Mireille, VETTU Guillaume, BERENGER Crystel, MEROT Josiane et COURTIOL Jimmy.

Etait absent : Néant

Secrétaire de séance : MEROT Josiane

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité

### **Objet: Extension du périmètre du syndicat Mixte d'Electricité du Gard**

Madame Cruvellier fait par d'un courrier de monsieur le Préfet ainsi que de l'arrêté 2014-272-0001 portant projet d'extension de périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard aux communes de Les Angles, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Uzès.

Conformément à la réglementation, article L2224-31IV du CGCT, la commune a trois mois pour délibérer sur cet arrêté.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité l'extension du périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

### **Objet: Diagnostic accessibilité handicapé – Choix du bureau d'étude**

Madame Cruvellier rappelle l'obligation d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite au 01 janvier 2015.

Dans le but de réaliser un diagnostic des locaux ouverts au public (Mairie et Foyer) elle a contacté trois cabinets d'études spécialisés dans ce type d'études (SOCOTEC, VERITAS, APAVE).

Après avoir étudié les dossiers, le conseil municipal choisit la proposition du bureau SOCOTEC, la moins disante.

### **Objet: Réhabilitation du local des festivités : lot 6 serrurerie – choix de l'entreprise**

Madame Cruvellier rappelle le projet de réhabilitation et d'agrandissement du local des festivités (anciens lavoirs).

Le lot 6 (serrurerie) n'avait pas été attribué lors de la séance précédente car le conseil souhaitait avoir des renseignements complémentaires sur les devis reçus quant à la qualité des matériaux utilisés ainsi que le degré de finition proposé.

Après étude des renseignements fournis, le conseil municipal, à l'unanimité, choisi le devis proposé par l'entreprise SD Ferronnerie pour un montant de 5 000 € HT.

### **Objet: Choix des essences d'arbres pour plantation sur les places publiques**

Madame Cruvellier rappelle le projet d'amélioration paysagère des places Charles-Fabre et Adrien-Brès.

Une proposition des pépinières Terme est présentée. Elle correspond aux préconisations du paysagiste du CAUE.

Dans le cadre d'une première tranche de plantation, sur la Place Adrien Brès a choisi :

4 micocouliers le long de la bute en remplacement des acacias,

2 savonnières au jeu de boules

2 tilleuls en haut des escaliers, un de chaque côté.

#### **Objet: Modification budgétaire M.49**

Madame Cruvellier expose que la commune doit reverser annuellement le produit de l'assainissement collecté lors de la facturation semestrielle à Alès Agglomération qui a la compétence assainissement. Depuis le transfert de compétence, le 14 février 2013, aucun versement n'a été effectué. Par conséquent la collectivité est débitrice de la somme de 8 625.41 € envers Alès Agglomération. La somme de 7 169 € avait été prévue au budget primitif au compte 622 alors qu'elle doit être imputée au compte 658.

Elle propose donc de prélever la somme de 7 169 € du compte 622 « rémunérations d'intermédiaires et honoraires », la somme de 1457 au compte 6152 « entretien et réparations sur biens immobiliers » et de les verser au compte 658 « charges diverses de gestion courante ».

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

#### **Objet: Indemnités de fonction du Trésorier**

Madame Cruvellier rappelle que le trésorier municipal perçoit une indemnité de gestion et d'aide à la confection des budgets. Ces indemnités sont proportionnelles aux budgets de la collectivité. Le conseil municipal a la possibilité de voter les indemnités à taux plein ou de la minorer sur décision motivée.

Cette décision doit être renouvelée lors de chaque renouvellement de conseil municipal ou de trésorier.

Suite à la mutation de monsieur Claude GUINTOLI et son remplacement par monsieur Pascal CAROL, il convient donc de délibérer

Après délibération le Conseil Municipal décide d'approuver le versement à monsieur Pascal CAROL, trésorier municipal, de cette indemnité à taux plein.

#### **Objet: Questions diverses**

Informations sur le devenir de la Trésorerie de Lédignan au 01 janvier 2015. Le 9 octobre 2014 a eu lieu en Mairie de Lédignan une rencontre entre le directeur des services fiscaux du Gard et les maires du canton de Lédignan. Il ressort de cette réunion que la trésorerie doit fermer ses portes au 31 décembre prochain. Les communes seront réparties sur différentes trésoreries. Le schéma d'organisation finale prévoit une trésorerie par intercommunalité (deux pour les territoires les plus peuplés). La commune de Massanes dépendra de la trésorerie d'Anduze.

Madame Cruvellier présente un projet de charte de service « DGFIP » qui prévoit des engagements dans les domaines du conseil et de l'expertise, qui consistent à mobiliser des « experts » du réseau DGFIP qui se rendront plusieurs fois par an dans les mairies.

Un comité de pilotage sera mis en place pour préparer et suivre la réorganisation dans les mois à venir.

Schéma directeur d'eau potable du SIAEP de Domessargues : compte-rendu de la visite de M Ferrato (SP 2000) du 27 octobre. Il nous a communiqué le rapport provisoire sur le fonctionnement du service qui a été complété et modifié sur certains points.

Travaux : début des travaux semaine 45 pour la réhabilitation du local des festivités et de l'enrochement chemin de Patriargues.

Présentation des structures proposées par les anciens combattants sur le rond-point du Pont Troué.

Choix des plaques de numérotation du bâti : Les services de La Poste ont effectué une tournée de repérage des boîtes à lettre le 20 octobre. La proposition d'attribution de numéros devrait arriver prochainement. Le conseil choisit des plaques de numérotations de couleur bordeaux avec un liserai crème. Ces plaques seront fournies par la mairie.

Alès-Agglomération :

Madame Cruvellier précise que la commission des ordures ménagères d'Alès Agglomération s'est réunie. La taxe sera appliquée au 01 janvier 2015 sur toutes les communes (certaines pratiquaient la redevance), avec une harmonisation des taux proposée sur trois ans et la création des zones de taux pour ne pas pénaliser certaines communes.

Une étude de travaux à effectuer à la déchetterie de Ribaute est en cours pour le budget 2015. En attendant une demi-journée supplémentaire d'ouverture le mardi matin à compter du 4 novembre 2014 est mise en place et si les besoins s'en font sentir une deuxième demi-journée le jeudi sera étudiée au 01 janvier 2015.

Le contrat avec la société Océan se terminant, les services de l'Agglo étudient les solutions envisageables (Régie ou avenant avec une société opérant sur le périmètre de l'agglo)

Commission assainissement : Une présentation de l'ensemble des stations d'épuration de l'agglo avec un classement de celles-ci sur leur état actuel a été présentée ainsi qu'un tableau des investissements pour la remise à niveau des ouvrages et des graphiques relatifs aux redevances payées par les usagers.

Le service assainissement collectif va lancer un schéma directeur assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.